

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DE AF 2023 91 070

Date d'envoi de convocation : 20 juin 2023
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20230627-DEAF202391070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2023

L'an Deux Mil Vingt trois
Le 27 juin

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Thierry LAFFINEUR, Michèle GAUTIER, Denis RIOULT, Frédérique VAUDRY, Patrick SILORET, Christine DONNET, Marie-Claude CRESSANT, Michel MAILLARD, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Marie-France BEAUVAIS, Jean-Louis ROUSSELIN, , Patrick BASSETTE, Isabelle JULIEN, Frédérique CORMONT, Audrey BUSSY, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES.

Etaient absents à l'appel nominal : Annie DURAND, Jean-Luc SERVILE, Sylvain CHICOT, Georges LEMAITRE, Sylvie FICHET.

Secrétaire de séance : Jean-Louis ROUSSELIN

Objet : renouvellement de la convention de coordination entre la police nationale et la police municipale

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la volonté conjointe de la police nationale et de la commune de reconduire la convention de coordination entre la police nationale et la police municipale d'Octeville-sur-mer pour une durée de trois ans ;

VU la délibération n° DE AF 2020 91 085 adoptée lors de la séance du conseil municipal du 30 juin 2023, portant adoption d'une convention entre la police nationale et la police municipale d'Octeville-sur-mer ;

CONSIDERANT que la convention arrive à expiration et qu'il est ainsi nécessaire de procéder à son renouvellement ;

VU le rapport de M. le maire ;

DECIDE :

- **d'autoriser le maire**, ou son représentant, à signer une convention de coordination entre la police nationale et la police municipale d'Octeville-sur-mer, pour une durée de trois ans.

Délibération adoptée à l'unanimité (*abstention : Jacques MARTIN, Philippe DESHAYES, Claudine MABIRE, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Sylvie FICHET*).

**Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,**

Le Maire,

Olivier ROCHE

